



**Association
des petites villes
de France**

42, boulevard Raspail
75007 PARIS

Tél. : 01 45 44 00 83

www.apvf.asso.fr

Paris, le 3 novembre 2025

Monsieur Sébastien LECORNU

Premier ministre

Hôtel Matignon

57, rue de Varenne

75007 PARIS

Le Président

Monsieur le Premier ministre,

Je m'adresse à vous au nom de l'ensemble des membres du Bureau de l'Association des Petites Villes de France pour vous alerter sur les conséquences très pénalisantes du projet de loi de finances pour 2026 proposé par le Gouvernement pour nos collectivités et tout particulièrement pour les petites villes.

En l'état actuel l'effort budgétaire demandé se monte à 4,6 milliards d'euros, mais tout porte à croire qu'avec l'exemple de l'année en cours, qu'il s'agira de près de 8 milliards d'euros qui seront demandés aux collectivités territoriales.

Il s'agit d'un effort disproportionné qui risque de peser très lourdement sur les capacités d'investissement des collectivités territoriales, notamment pour mener à bien la transition écologique et pour faire fonctionner nos services publics. De surcroît, certaines dispositions telles que le dispositif de lissage conjoncturel (Dilico), qui cesse d'être temporaire et conjoncturel, contribue à remettre en cause l'autonomie financière de nos collectivités, alors même que vous avez annoncé un nouveau « grand acte de décentralisation ».

Nous comprenons et souscrivons parfaitement à votre volonté de réduire les déficits et de vous attaquer à la dette publique. Pour autant, la contribution demandée dépasse largement les 15 % de l'effort global du budget 2026, alors que la dette locale ne représente que 8 % de la dette publique.

Depuis 2017, l'endettement des collectivités territoriales n'a progressé que de 10 milliards d'euros, quand celui de l'Etat a bondi de plus de 880 milliards d'euros sur la même période. Il n'est donc pas juste que les collectivités contribuent au-delà de leur poids dans la dette publique, à sa réduction.

Je vous rappelle en outre que près de la moitié de la hausse de la dette publique depuis 2017 découle directement des baisses et suppressions d'impôts décidées par l'Etat avec notamment, la suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales et la disparition progressive de la CVAE, qui était devenu le principal impôt économique local et qui représente plus de 8 milliards de pertes pour les collectivités.

Parmi les mesures qui suscitent le plus d'inquiétude, figure le doublement du Dilico, qui est porté à 2 milliards d'euros.

Ce dispositif touchera un nombre beaucoup plus élevé de petites villes en 2026. En outre, les modalités de reversement, étalées désormais sur 5 ans, s'apparentent à une véritable usine à gaz.

Nous notons en outre que le remboursement de ce Dilico ne sera plus automatique mais dépendra de la « bonne conduite » des collectivités territoriales en termes de dépenses qui ne devront pas excéder l'évolution du PIB en valeur. Il s'agit pour nous d'un retour déguisé des contrats de Cahors, étendus désormais à un plus grand nombre.

Toutes ces mesures, auxquelles on pourrait ajouter la diminution de la DC RTP, la réduction du périmètre d'éligibilité au FCTVA, la hausse des tarifs de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui concernera surtout les intercommunalités et l'accaparement par l'Etat du dynamisme de la TVA, nous pénalisent particulièrement.

De surcroît, ce sont les territoires industriels qui seront les plus impactés, ce qui est en contradiction directe avec l'objectif de réindustrialisation du pays.

Nous souhaitons que le Parlement puisse modifier sensiblement la copie budgétaire qui concerne la partie des collectivités territoriales et qu'il puisse y avoir sur ce sujet un vrai compromis entre le Gouvernement et les parlementaires.

Tout particulièrement, nous souhaiterions une indexation de la dotation globale de fonctionnement sur tout ou partie de l'inflation, le gel de la TGAP au niveau de 2025 et que l'on revienne sur l'exclusion des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de voiries et de réseaux du FCTVA.

Nous souhaitons, en outre, que l'on mette fin à la diminution continue des dotations de soutien de l'Etat à l'investissement public local, tels que les crédits du nouveau fonds d'investissement territorial et du fonds vert, pour permettre aux collectivités territoriales de relancer l'investissement dans le secteur de la rénovation thermique des bâtiments publics.

Concernant la mise en place d'un Dilico 2, il nous paraît anormal que le bloc communal porte l'essentiel de la hausse du prélèvement. Les communes concernées par le Dilico verraient leur contribution passer de 250 à 720 millions d'euros, soit un effort multiplié par 2,7. Nous demandons dans cette optique un effort plus juste et mieux réparti entre les différents niveaux de collectivités.

Enfin, concernant les modalités de remboursement de ce Dilico, nous jugeons particulièrement injuste « la punition collective » qui concernera les 3200 communes assujetties qui pourraient être privées de remboursement si l'augmentation des dépenses de l'ensemble des communes excédait l'augmentation du PIB en valeur + 1 point. De plus l'intégration des dépenses d'investissement sera extrêmement préjudiciable aux efforts de rénovation énergétique, les collectivités étant limitées dans leurs capacités à maîtriser l'évolution de leurs frais de fonctionnement, notamment en raison la montée en puissance des cotisations à la CNRACL. Ces conditionnements du remboursement sont inacceptables en l'état et portent atteinte à la libre administration des collectivités territoriales.

Vous avez voulu marquer, Monsieur le Premier ministre, une attention soutenue pour les collectivités territoriales et les difficultés qu'elles rencontrent lors de votre discours de politique générale devant le Sénat, et nous vous en savons gré.

Maires de petites villes, nous sommes conscients des difficultés budgétaires de notre pays et du poids de la dette publique, sans oublier nos engagements européens. Pour autant, nous ne croyons pas que de mauvaises économies – qui, à terme, pourraient accroître la dette climatique, dégrader le bon fonctionnement de nos services publics et pénaliser la croissance et l'emploi dans nos territoires – soient des choix judicieux pour notre pays.

Restant à votre disposition, et vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Christophe BOUILLON
ancien Député de Seine-Maritime,
Maire de BARENTIN (76)